

| |
|---|
| Document N° 3.11 |
| <i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i> |

Septembre 2005

C N R A C L

Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales

L'outil de projection à long terme de la CNRACL a dû être revu en 2004 suite aux nouvelles dispositions adoptées dans le cadre de la réforme des retraites de 2003. L'ancienne version ne permettait pas notamment de prendre en compte le nouveau mécanisme du minimum garanti et le système de décote et surcote.

1. Projections dans le cadre du scénario macroéconomique de taux de chômage à 4,5% à partir de 2015 et d'impact de la réforme de 2003 de +400 000 actifs en 2050

Les effectifs Les effectifs de cotisants et de retraités

Les effectifs cotisants de la CNRACL augmenteraient rapidement jusqu'en 2020, année où ils atteindraient près de 2,1 millions de personnes. En début de période, ce dynamisme s'expliquerait notamment par une évolution soutenue de l'emploi dans les collectivités territoriales, observée sur les années récentes, et le transfert entre 2006 et 2025 de près de 130 000 personnes provenant de la fonction publique d'État dans le cadre de la décentralisation. En dehors de ces effets, les effectifs de cotisants de la CNRACL sont supposés suivre les évolutions de l'emploi total. Aussi, après 2025, ils diminueraient comme l'emploi total, de 0,2% par an en moyenne. En 2050, les effectifs de cotisants de la CNRACL représenteraient 1,95 millions de personnes, soit 10% de plus qu'en 2003.

Par rapport à l'exercice 2001 où les effectifs étaient supposés stables à partir de 2008, les effectifs de cotisants de la CNRACL seraient plus importants sur toute la période de projection (+10% en 2050).

Dans ce scénario, il a été fait l'hypothèse que le recul de l'âge de départ en retraite résultant de la réforme de 2003 était d'un peu plus d'un an $\frac{1}{2}$ en moyenne pour les hommes et de près de 2 ans pour les femmes à l'horizon 2050. Ces décalages conduisent à ralentir la croissance des effectifs de retraités. En l'absence de la réforme, le nombre de retraités aurait été plus

élevé, de l'ordre de +75 000 en 2020, +115 000 en 2040 et +150 000 en 2050¹. Les ordres de grandeur des effets de la réforme sur les effectifs de retraités seraient en moyenne proches de ceux estimés pour le régime de la fonction publique d'Etat (de l'ordre de +100 000 à partir de 2020). Les flux de départ à la retraite sont inférieurs de l'ordre de 20% à ceux de la Fonction publique d'Etat mais, en contrepartie, les femmes, qui retarderaient plus que les hommes en moyenne leur date de départ à la retraite, représentent environ les deux tiers des liquidations à la CNRACL contre à peine la moitié dans la Fonction publique d'Etat.

La croissance des effectifs de retraités ralentirait au fil du temps mais serait, au total, très forte. En 2050, les effectifs de retraités de la CNRACL seraient multipliés par 3,5 par rapport à 2003 et représenteraient un peu plus de 2,3 millions de personnes (dont un peu plus de 10% de pensionnés de droit dérivé). Le fort dynamisme de l'emploi dans les collectivités territoriales et hospitalières au cours des décennies passées et l'hypothèse d'une poursuite de la forte croissance des effectifs cotisants jusque vers 2020 conduiraient en effet à des flux annuels de retraités beaucoup plus élevés que par le passé sur toute la période de projection (de l'ordre de 60 à 65 000, contre environ 35 000 pour les dernières années observées²).

Ce fort dynamisme des effectifs de retraités était déjà observé dans les projections réalisées en 2001 mais, compte tenu d'une révision à la baisse de la mortalité et d'une révision à la hausse des effectifs de cotisants entre les deux exercices, les retraités de la CNRACL seraient un peu plus nombreux que dans l'exercice de 2001.

En effet, la révision des tables de mortalité entre les deux exercices est importante. Outre les gains supplémentaires d'espérance de vie estimés par l'INSEE entre les deux exercices, la CNRACL a tenu compte, pour la première fois, de la mortalité plus faible dans le régime que dans l'ensemble de la population. Les tables de mortalité utilisées par la CNRACL résultent d'un ajustement des tables de mortalité prospectives fournies par l'INSEE avec la distribution des décès observés à la CNRACL pour les années 2000 à 2003. L'ajustement met en évidence un calendrier plus favorable pour les ressortissants de la CNRACL percevant une retraite de droit direct, ce qui conduit à décaler la table prospective de l'INSEE de deux années pour les hommes et de six années pour les femmes.

La masse des cotisations et la masse des prestations

La cotisation moyenne suivrait l'évolution du salaire moyen et évoluerait donc plus rapidement que dans l'exercice de projection réalisé en 2001, de 0,2 point par an environ.

La masse des cotisations progresserait rapidement jusque vers 2020 (+2,9% par an en moyenne), compte tenu de la hausse des effectifs de cotisants. Elle augmenterait au-delà de 2020 au rythme moyen annuel d'environ +1,6%. Elle représenterait 18,5 milliards d'euros en 2020 et 29,6 milliards d'euros en 2050. Au total, la croissance de la masse des cotisations serait sensiblement plus forte que dans l'exercice 2001, en raison d'une progression en moyenne plus rapide des effectifs cotisants et des salaires.

¹ En fin de période de projection notamment, la baisse des effectifs de retraités par rapport au scénario avant réforme est accélérée car, à l'effet direct des décalages d'âge de départ à la retraite, s'ajoutent les conséquences à terme du nombre plus faible des embauches au sein des collectivités locales, par rapport au scénario avant réforme, compte tenu du nombre de cotisants défini pour le scénario après réforme.

² L'année 2003, avec un flux de départ à la retraite de près de 55 000 (comportements d'anticipation de la réforme), fait exception.

En particulier, la réforme conduirait à un surcroît de cotisations par rapport à la situation avant réforme de +300 millions d'euros en 2020 et de +600 millions d'euros en 2050.

La hausse de la pension moyenne serait ralentie par la réforme de 2003 en raison de la revalorisation des pensions sur les prix³ et d'une moindre progression en moyenne des pensions à la liquidation compte tenu des hypothèses de comportement retenues ici.

Sous ces hypothèses, la pension moyenne des retraités de droit direct de la CNRACL progresserait de 0,9% par an en moyenne entre 2003 et 2050, alors qu'en l'absence de la réforme, elle aurait augmenté de 1,1% par an en moyenne. Le ralentissement se produirait sur la première moitié de la période de la projection ; entre 2003 et 2020, la pension moyenne augmenterait de 0,4% par an en moyenne, contre +1,1% dans le scénario avant réforme.

La masse des pensions, qui serait par ailleurs soutenue par le dynamisme des effectifs de retraités, serait au total plus faible que celle qui aurait prévalu en l'absence de la réforme, de 3,6 milliards d'euros en 2020 et 7,2 milliards d'euros en 2050. L'impact de la réforme sur la masse des pensions de la CNRACL à l'horizon 2020 serait un peu révisé à la hausse par rapport aux premiers chiffreages officiels publiés dans le rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances pour 2004 (environ 3,2 milliards d'euros 2003).

Le solde technique et le solde élargi

Le solde technique de la CNRACL, de l'ordre de +2,8 milliards en 2003, diminuerait sur toute la période projection. Il resterait positif jusqu'en 2018 puis représenterait -500 millions d'euros en 2020 et -13,0 milliards d'euros en 2050. En l'absence de la réforme, le solde technique aurait été négatif dès 2013, puis passerait à -4,4 milliards d'euros en 2020 et -20,9 milliards d'euros en 2050. Notamment, la conjonction d'une masse des pensions progressant moins vite, sous l'effet principalement de la réforme, et d'une masse des cotisations progressant plus vite conduirait, au total, à améliorer le solde par rapport à l'exercice 2001.

Le solde élargi de la CNRACL correspond au solde technique duquel on déduit les versements de la compensation et les frais de gestion et d'action sociale (ces derniers sont supposés stables en projection et représentent 80 millions d'euros).

La CNRACL resterait l'un des principaux contributeurs de la compensation sur toute la période de projection. Cependant, la suppression progressive de la compensation spécifique à l'horizon 2020 conduit à alléger la charge pour la CNRACL liée à la compensation. Les versements passeraient de 2,8 milliards d'euros en 2003 à 1,4 milliards d'euros en 2020 puis à 1,2 milliards d'euros en 2050.

Malgré cela, les besoins de financement de la CNRACL augmenteraient sur toute la période de projection. Proche de l'équilibre en début de période de projection, la CNRACL afficherait un besoin de financement de -2,0 milliards d'euros en 2020 et de -14,4 milliards d'euros en 2050.

³ Les mesures catégorielles qui conduisaient en moyenne à des gains de pouvoirs d'achat des pensions liquidées ne s'appliquent plus aux retraités.

2. Variantes d'impact de la réforme de 2003 sur les comportements d'activité

Dans le scénario qui vient d'être présenté, il a été fait l'hypothèse que le recul de l'âge de départ en retraite résultant de la réforme de 2003 était d'un peu plus d'un an $\frac{1}{2}$ en moyenne pour les hommes et de près de deux ans pour les femmes à l'horizon 2050. Ces ordres de grandeur reposent sur de premières estimations réalisées pour la fonction publique d'Etat à partir du modèle de projection Ariane, modèle élaboré par la direction du budget en étroite collaboration avec le service des pensions. Ces chiffrages sont naturellement fragiles et deux autres hypothèses de comportement ont été étudiées pour les fonctionnaires des collectivités locales : une hypothèse de reculs des âges de départ à la retraite liés à la réforme de 2003 doubles des précédents et une hypothèse d'absence de décalage des âges de départ à la retraite lié à la réforme, hors les départs anticipés pour carrière longue.

Scénario dans l'hypothèse où l'impact de la réforme sur le recul des âges de départ à la retraite est deux fois plus élevé

Dans ce scénario, il a été fait l'hypothèse que les assurés de la CNRACL reculaient leur date de départ à la retraite, du fait de la réforme de 2003, d'un peu plus de 3 ans pour les hommes et 3 ans $\frac{1}{2}$ pour les femmes à l'horizon 2050.

Par rapport à la situation qui aurait prévalu en l'absence de la réforme, le nombre de retraités de droit direct serait plus faible d'environ 170 000 en 2020, 250 000 en 2040 et 320 000 en 2050. En fin de période de projection, compte tenu des hypothèses de recul de l'âge moyen de départ à la retraite, les entrées plus tardives à la retraite conduiraient, toutes choses égales par ailleurs, à réduire le nombre des retraités d'environ 250 000. A cet effet s'ajouteraient à terme les conséquences de moindres embauches par rapport au scénario avant réforme. En effet, au niveau macroéconomique, il a été supposé que le surcroît de cotisants entraîné par la réforme était réparti à peu près uniformément entre tous les secteurs d'activité, donc entre tous les régimes de retraite de base⁴, alors que l'impact direct de la réforme dû aux décalages d'âge de départ à la retraite est supposé plus important dans les régimes de la fonction publique. De ce fait, le sentier que suivrait le nombre de cotisants à la CNRACL après réforme suppose que les flux d'embauches se réduiraient par rapport à ceux qui aurait prévalu en l'absence de réforme⁵.

Entre 2003 et 2050, la pension moyenne des retraités de droit direct de la CNRACL progresserait de 0,9% par an en moyenne, contre +1,1% dans le scénario avant réforme. L'impact de la réforme sur la croissance de la pension moyenne serait proche de celui estimé dans le scénario de recul des âges de départ à la retraite deux fois plus faibles ; en 2020, la pension moyenne serait supérieure de 0,4% à son niveau estimé dans le précédent scénario. Les effets de la moindre revalorisation des pensions une fois liquidées par rapport au scénario avant réforme continueraient à jouer. S'y ajoutent des effets importants de structure par génération de la population retraitée, lorsqu'on analyse les évolutions de la pension moyenne du flux de retraités. Compte tenu des hypothèses retenues pour l'impact de la réforme sur les âges de départ à la retraite, les retraités de droit direct qui liquident leurs droits une année

⁴ Dans la mesure où les effectifs de cotisants de la plupart des régimes de taille importante sont supposés à terme suivre les évolutions de l'emploi.

⁵ Ce phénomène contribue à expliquer que l'impact total de la réforme pour la CNRACL serait beaucoup plus important sur les effectifs de retraités que sur les effectifs de cotisants. En 2020, ces effets, dans l'hypothèse la plus haute de recul des âges de départ à la retraite, seraient respectivement de -160 000 et +50 000.

appartiennent à des générations plus anciennes de plus de 3 ans en moyenne par rapport à ceux qui sont supposés partir à la retraite dans le scénario avant réforme ; or, la progression des revenus au fil des générations contribue à peser à la baisse sur le niveau de la pension moyenne du flux de liquidants par rapport au scénario avant réforme.

La masse des pensions s'élèverait à 17,8 milliards d'euros en 2020 et 40,6 milliards d'euros en 2050, soit des montants un peu inférieurs à ceux estimés dans le scénario où la réforme conduirait à un recul moyen des âges de départ à la retraite deux fois plus faible (respectivement de -1,2 et -2,0 milliards d'euros). Le recul plus important des âges de départ à la retraite, s'il se traduit par des droits supplémentaires à la retraite, conduit également à ralentir davantage la croissance du nombre des retraités ; ce dernier effet l'emporterait.

La masse des cotisations serait plus élevée à la suite de la réforme, compte tenu de l'hypothèse d'impact positif de la réforme sur les effectifs de fonctionnaires des collectivités locales⁶. L'impact de la réforme sur le nombre de fonctionnaires des collectivités locales serait d'environ +50 000 en 2020 et +53 000 en 2050, soit environ le double de l'impact estimé dans le scénario où le recul moyen des âges de départ à la retraite lié à la réforme serait deux fois plus faible. La masse des cotisations représenterait 18,8 milliards d'euros en 2020 et 30,2 milliards d'euros en 2050, soit des suppléments de ressource par rapport au scénario avant réforme estimés respectivement à environ +0,6 et +1,2 milliards d'euros (contre respectivement +0,3 et +0,6 milliards d'euros dans le scénario d'impact de la réforme sur les âges de départ à la retraite deux fois plus faible).

Au total, le « rendement » de la réforme serait amélioré dans l'hypothèse où la réforme conduirait à un recul moyen des âges de départ à la retraite deux fois plus important (un peu plus de 3 ans en moyenne). Le solde technique de la CNRACL resterait positif à l'horizon 2020 (+1,0 milliards d'euros en 2020) et le déficit technique représenterait -10,4 milliards d'euros en 2050. Rappelons que, dans le scénario où il est supposé que la réforme conduit à un recul des âges de départ à la retraite d'un peu moins de 2 ans en moyenne, le solde technique s'élèverait à -0,5 milliards d'euros en 2020 et -13,0 milliards d'euros en 2050.

Scénario dans l'hypothèse où la réforme ne modifie pas les comportements d'activité

Dans ce scénario, la réforme du barème des pensions (allongement de la durée d'assurance, décote, surcote, minimum garanti...) est supposé ne pas modifier les comportements d'activité. L'effet de la réforme sur les comportements d'activité serait limité aux départs anticipés pour carrière longue.

Selon ces hypothèses, les effectifs de retraités et de cotisants seraient très proches sur toute la période de projection de ceux qui auraient été observés en l'absence de la réforme, dans la mesure où peu de fonctionnaires des collectivités locales bénéficieraient de départs anticipés pour carrière longue. Il reste que l'évaluation du nombre des bénéficiaires de cette mesure méritera d'être affinée à partir des premières statistiques sur la montée en charge du dispositif. Pour la projection, le nombre de départs anticipés pour carrière longue a été sommairement évalué à partir de premières estimations de l'INSEE pour l'ensemble de la fonction publique et compte tenu des modalités de la mesure finalement retenue. Leur répartition entre les fonctions publiques a été supposée de 60% pour la fonction publique d'Etat et de 40% pour les fonctions publiques territoriale et hospitalière.

⁶ Ces effectifs sont supposés à terme représenter une part constante de l'emploi total, dont le niveau serait accru par les effets de la réforme sur la population active.

L'essentiel des effets de la réforme transiterait par les évolutions de la pension moyenne, déterminée par le principe de revalorisation sur les prix et par le fait que les fonctionnaires sont supposés ne pas compenser, en prolongeant leur activité, les effets à la baisse sur les pensions liquidées de la réforme du barème des pensions. Entre 2003 et 2050, la pension moyenne des retraités de droit direct n'augmenterait que de 0,8% par an en moyenne, contre +1,1% par an en l'absence de réforme ; le ralentissement par rapport au scénario avant réforme s'observerait sur la première moitié de la période de projection (respectivement +0,3% et +1,1% par an en moyenne entre 2003 et 2020).

La masse des pensions représenterait 20,0 milliards d'euros en 2020 et 44,3 milliards d'euros en 2050, soit des économies de prestations par rapport à la situation avant réforme respectivement de 2,6 et 5,6 milliards d'euros. La masse de prestations serait cependant plus élevée que dans les scénarios où les assurés sont supposés reculer leur date de départ à la retraite en raison de la réforme, l'effet du ralentissement plus prononcé de la hausse de la pension moyenne ne compensant pas celui lié à l'absence de baisse liée à la réforme du nombre des retraités. En particulier, par rapport au scénario où les fonctionnaires des collectivités locales reculent de près de 2 ans en moyenne leur date de départ à la retraite, la masse des pensions serait plus élevée de 1,0 milliards d'euros en 2020 et de 1,6 milliards d'euros en 2050.

En conséquence, le solde technique ne serait pas autant amélioré par le biais de la réforme, dans l'hypothèse où cette dernière ne modifie pas les comportements d'activité. Il représenterait -1,8 milliards d'euros en 2020 et -15,3 milliards d'euros en 2050, contre respectivement -0,5 et -13,0 milliards d'euros dans le scénario où le recul moyen des âges de départ à la retraite dû à la réforme est supposé être de près de 2 ans.

CNRACL

Projections à long terme du régime de retraite

Les projections ne prennent pas en compte les efforts supplémentaires des employeurs publics jusqu'en 2020 annoncés dans l'exposé des motifs de la loi de réforme des retraites de 2003

Scénario macroéconomique - Taux de chômage de 4,5% à partir de 2015
- Impact de la réforme de 2003 : + 400 000 actifs en 2050

Indexation sur les prix

Effectifs en moyenne annuelle et montants sur l'année (stock)

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

| | 2000 | 2003 | 2010 | 2015 | 2020 | 2030 | 2040 | 2050 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre de pensionnés de droit direct | 518 055 | 594 290 | 877 026 | 1 082 860 | 1 287 183 | 1 662 148 | 1 930 891 | 2 065 417 |
| Nombre de pensionnés de droit dérivé | 113 332 | 120 594 | 140 000 | 153 700 | 168 000 | 199 500 | 239 000 | 264 900 |
| Pension moyenne de droit direct (euros) | 12 982 | 13 091 | 13 518 | 13 619 | 13 913 | 15 001 | 16 832 | 19 688 |
| Pension moyenne de droit dérivé (euros) | 7 042 | 6 887 | 6 668 | 6 549 | 6 481 | 6 571 | 6 959 | 7 606 |
| Total des pensions (Meuros) | 7 524 | 8 610 | 12 789 | 15 754 | 18 997 | 26 245 | 34 164 | 42 680 |
| Nombre de cotisants | 1 658 215 | 1 768 975 | 1 965 300 | 2 059 100 | 2 073 600 | 2 038 800 | 1 996 100 | 1 947 100 |
| Total des cotisations (Meuros) | 10 258 | 11 430 | 14 577 | 16 783 | 18 501 | 21 712 | 25 399 | 29 641 |
| Rapport démographique corrigé * | 2,89 | 2,70 | 2,08 | 1,78 | 1,51 | 1,16 | 0,97 | 0,89 |
| Solde technique** (Meuros) | 2 734 | 2 820 | 1 788 | 1 029 | -496 | -4 533 | -8 766 | -13 039 |
| en % des dépenses | 36,3% | 32,7% | 14,0% | 6,5% | -2,6% | -17,3% | -25,7% | -30,6% |
| en % des cotisations | 26,7% | 24,7% | 12,3% | 6,1% | -2,7% | -20,9% | -34,5% | -44,0% |
| en % du PIB | 0,18% | 0,18% | 0,10% | 0,05% | -0,02% | -0,17% | -0,28% | -0,36% |

*) Versements du FSV concernant les majorations pour enfants et le chômage

*) Rapport démographique corrigé = nombre de cotisants / (nombre de droits directs + 50% nombre de droits dérivés)

**) Solde technique = Total des cotisations - Total des pensions

Meuros = millions d'euros

Variations cumulées depuis 2003 en %

Variations en euros constants pour les données financières

| | de 2003 à 2010 | de 2003 à 2015 | de 2003 à 2020 | de 2003 à 2030 | de 2003 à 2040 | de 2003 à 2050 |
|--------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Nombre de pensionnés de droit direct | 47,6% | 82,2% | 116,6% | 179,7% | 224,9% | 247,5% |
| Nombre de pensionnés de droit dérivé | 16,1% | 27,5% | 39,3% | 65,4% | 98,2% | 119,7% |
| Pension moyenne de droit direct | 3,3% | 4,0% | 6,3% | 14,6% | 28,6% | 50,4% |
| Pension moyenne de droit dérivé | -3,2% | -4,9% | -5,9% | -4,6% | 1,0% | 10,4% |
| Total des pensions | 48,5% | 83,0% | 120,6% | 204,8% | 296,8% | 395,7% |
| Nombre de cotisants | 11,1% | 16,4% | 17,2% | 15,3% | 12,8% | 10,1% |
| Total des cotisations | 27,5% | 46,8% | 61,9% | 90,0% | 122,2% | 159,3% |

Variations annuelles moyennes en %

Variations en euros constants pour les données financières

| | de 2003 à 2010 | de 2010 à 2015 | de 2015 à 2020 | de 2020 à 2030 | de 2030 à 2040 | de 2040 à 2050 |
|--------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Nombre de pensionnés de droit direct | 5,7% | 4,3% | 3,5% | 2,6% | 1,5% | 0,7% |
| Nombre de pensionnés de droit dérivé | 2,2% | 1,9% | 1,8% | 1,7% | 1,8% | 1,0% |
| Pension moyenne de droit direct | 0,5% | 0,1% | 0,4% | 0,8% | 1,2% | 1,6% |
| Pension moyenne de droit dérivé | -0,5% | -0,4% | -0,2% | 0,1% | 0,6% | 0,9% |
| Total des pensions | 5,8% | 4,3% | 3,8% | 3,3% | 2,7% | 2,3% |
| Nombre de cotisants | 1,5% | 0,9% | 0,1% | -0,2% | -0,2% | -0,2% |
| Total des cotisations | 3,5% | 2,9% | 2,0% | 1,6% | 1,6% | 1,6% |

Variations annuelles moyennes en millions d'euros 2003

| | de 2003 à 2010 | de 2010 à 2015 | de 2015 à 2020 | de 2020 à 2030 | de 2030 à 2040 | de 2040 à 2050 |
|-----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Total des pensions | 597 | 593 | 649 | 725 | 792 | 852 |
| Total des cotisations | 450 | 441 | 344 | 321 | 369 | 424 |
| Solde technique | -147 | -152 | -305 | -404 | -423 | -427 |

CNRACL

Projections à long terme du régime de retraite

Scénario macroéconomique - Taux de chômage de 4,5% à partir de 2015
- Impact de la réforme de 2003 : + 400 000 actifs en 2050

Indexation sur les prix

Montants sur l'année (stock)

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

| | 2000 | 2003 | 2010 | 2015 | 2020 | 2030 | 2040 | 2050 |
|----------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|---------|
| Cotisations (1) | 9 704 | 11 430 | 14 577 | 16 783 | 18 501 | 21 712 | 25 399 | 29 641 |
| Total recettes (2) | 9 704 | 11 430 | 14 577 | 16 783 | 18 501 | 21 712 | 25 399 | 29 641 |
| Total Prestations (3) | 7 118 | 8 610 | 12 789 | 15 754 | 18 997 | 26 245 | 34 164 | 42 680 |
| Transferts de compensation | 3 066 | 2 782 | 1 742 | 1 455 | 1 421 | 1 358 | 1 389 | 1 248 |
| Gestion, Action Sociale | 61 | 58 | 80 | 80 | 80 | 80 | 80 | 80 |
| Total dépenses (4) | 10 244 | 11 450 | 14 611 | 17 289 | 20 498 | 27 684 | 35 634 | 44 007 |
| Soldes | | | | | | | | |
| Solde technique (1) - (3) | 2 586 | 2 820 | 1 788 | 1 029 | -496 | -4 533 | -8 766 | -13 039 |
| Solde élargi (2) - (4) | -540 | -20 | -34 | -506 | -1 997 | -5 972 | -10 235 | -14 367 |
| Solde élargi en % du PIB | -0,04% | 0,00% | 0,00% | -0,02% | -0,09% | -0,23% | -0,33% | -0,40% |

CNRACL

Réforme de 2003 et comportement d'activité : résultats de variantes Scénario macroéconomique avec taux de chômage de 4,5% à partir de 2015

Effectifs en moyenne annuelle et montants sur l'année (stock)

Indexation sur les prix

Scénario en l'absence de la réforme de 2003

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

| | 2000 | 2003 | 2010 | 2015 | 2020 | 2030 | 2040 | 2050 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre de pensionnés de droit direct | 518 055 | 594 290 | 875 565 | 1 123 345 | 1 362 475 | 1 756 864 | 2 046 437 | 2 214 852 |
| Pension moyenne de droit direct (euros) | 12 982 | 13 091 | 14 205 | 14 996 | 15 732 | 16 979 | 18 890 | 21 564 |
| Total des pensions (Meuros) | 7 524 | 8 610 | 13 408 | 17 911 | 22 597 | 31 228 | 40 444 | 49 903 |
| Nombre de cotisants | 1 658 215 | 1 768 975 | 1 958 600 | 2 041 900 | 2 048 400 | 2 010 100 | 1 969 400 | 1 920 300 |
| Total des cotisations (Meuros) | 10 258 | 11 430 | 14 522 | 16 598 | 18 205 | 21 343 | 24 970 | 29 040 |
| Rapport démographique corrigé * | 2,89 | 2,70 | 2,07 | 1,70 | 1,42 | 1,08 | 0,91 | 0,82 |
| Solde technique** (Meuros) | 2 734 | 2 820 | 1 114 | -1 313 | -4 392 | -9 884 | -15 474 | -20 863 |
| en % du PIB | 0,18% | 0,18% | 0,06% | -0,06% | -0,20% | -0,38% | -0,51% | -0,59% |

Scénario dans l'hypothèse où la réforme de 2003 accroît la population active de + 400 000 en 2050

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

| | 2000 | 2003 | 2010 | 2015 | 2020 | 2030 | 2040 | 2050 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre de pensionnés de droit direct | 518 055 | 594 290 | 877 026 | 1 082 860 | 1 287 183 | 1 662 148 | 1 930 891 | 2 065 417 |
| Pension moyenne de droit direct (euros) | 12 982 | 13 091 | 13 518 | 13 619 | 13 913 | 15 001 | 16 832 | 19 688 |
| Total des pensions (Meuros) | 7 524 | 8 610 | 12 789 | 15 754 | 18 997 | 26 245 | 34 164 | 42 680 |
| Nombre de cotisants | 1 658 215 | 1 768 975 | 1 965 300 | 2 059 100 | 2 073 600 | 2 038 800 | 1 996 100 | 1 947 100 |
| Total des cotisations (Meuros) | 10 258 | 11 430 | 14 577 | 16 783 | 18 501 | 21 712 | 25 399 | 29 641 |
| Rapport démographique corrigé * | 2,89 | 2,70 | 2,08 | 1,78 | 1,51 | 1,16 | 0,97 | 0,89 |
| Solde technique** (Meuros) | 2 734 | 2 820 | 1 788 | 1 029 | -496 | -4 533 | -8 766 | -13 039 |
| en % du PIB | 0,18% | 0,18% | 0,10% | 0,05% | -0,02% | -0,17% | -0,28% | -0,36% |

Scénario dans l'hypothèse où la réforme de 2003 accroît la population active de + 800 000 en 2050

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

| | 2000 | 2003 | 2010 | 2015 | 2020 | 2030 | 2040 | 2050 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre de pensionnés de droit direct | 518 055 | 594 290 | 870 139 | 1 030 738 | 1 193 671 | 1 547 900 | 1 797 889 | 1 896 472 |
| Pension moyenne de droit direct (euros) | 12 982 | 13 091 | 13 519 | 13 634 | 13 966 | 15 249 | 17 264 | 20 354 |
| Total des pensions (Meuros) | 7 524 | 8 610 | 12 697 | 15 059 | 17 758 | 24 912 | 32 705 | 40 634 |
| Nombre de cotisants | 1 658 215 | 1 768 975 | 1 971 800 | 2 076 200 | 2 098 700 | 2 067 500 | 2 022 700 | 1 973 800 |
| Total des cotisations (Meuros) | 10 258 | 11 430 | 14 630 | 16 968 | 18 798 | 22 083 | 25 829 | 30 246 |
| Rapport démographique corrigé * | 2,89 | 2,70 | 2,10 | 1,87 | 1,64 | 1,25 | 1,06 | 0,97 |
| Solde technique** (Meuros) | 2 734 | 2 820 | 1 933 | 1 908 | 1 040 | -2 830 | -6 877 | -10 388 |
| en % du PIB | 0,18% | 0,18% | 0,10% | 0,09% | 0,05% | -0,11% | -0,22% | -0,29% |

Scénario dans l'hypothèse où la réforme de 2003 ne modifie pas les comportements d'activité (prise en compte uniquement des départs anticipés pour carrière longue)

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

| | 2000 | 2003 | 2010 | 2015 | 2020 | 2030 | 2040 | 2050 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre de pensionnés de droit direct | 518 055 | 594 290 | 882 277 | 1 127 871 | 1 365 527 | 1 758 251 | 2 047 068 | 2 214 852 |
| Pension moyenne de droit direct (euros) | 12 982 | 13 091 | 13 507 | 13 589 | 13 838 | 14 777 | 16 461 | 19 103 |
| Total des pensions (Meuros) | 7 524 | 8 610 | 12 851 | 16 333 | 19 987 | 27 296 | 35 359 | 44 311 |
| Nombre de cotisants | 1 658 215 | 1 768 975 | 1 958 587 | 2 041 905 | 2 048 425 | 2 010 074 | 1 969 336 | 1 920 291 |
| Total des cotisations (Meuros) | 10 258 | 11 430 | 14 498 | 16 584 | 18 200 | 21 343 | 24 952 | 29 038 |
| Rapport démographique corrigé * | 2,89 | 2,70 | 2,06 | 1,69 | 1,41 | 1,08 | 0,91 | 0,82 |
| Solde technique** (Meuros) | 2 734 | 2 820 | 1 647 | 250 | -1 787 | -5 953 | -10 407 | -15 273 |
| en % du PIB | 0,18% | 0,18% | 0,09% | 0,01% | -0,08% | -0,23% | -0,34% | -0,43% |